N° 27.895

Fig.1

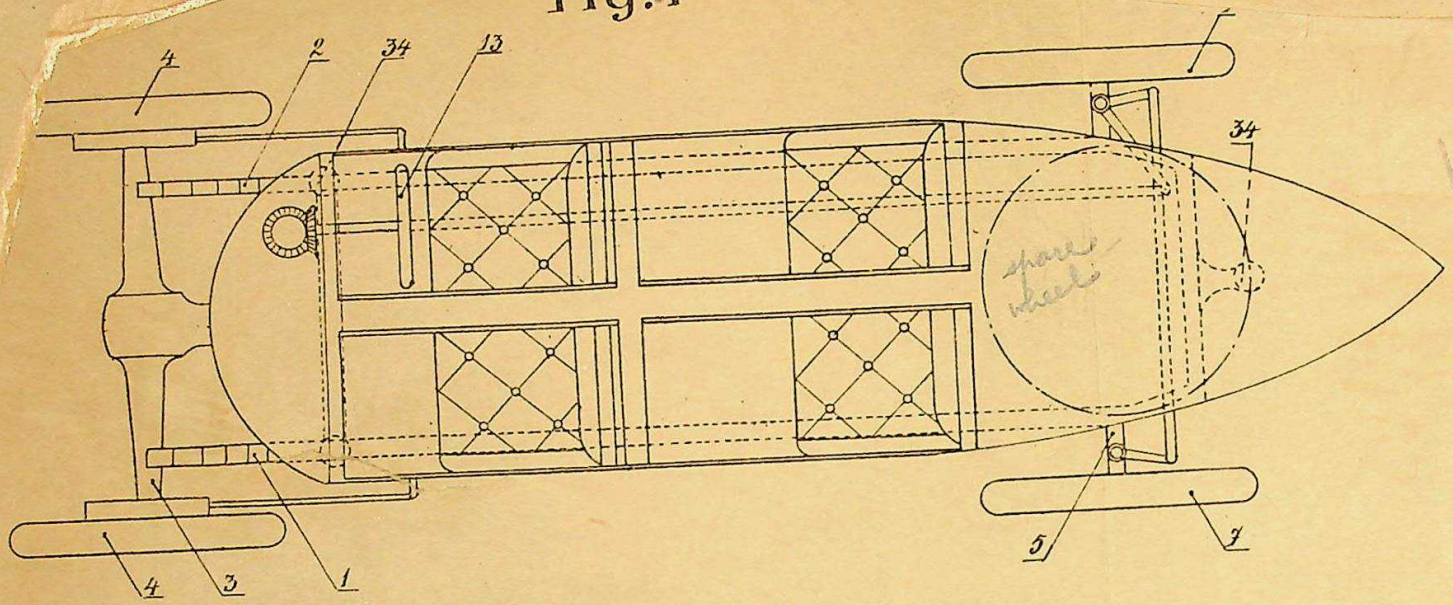

Fig.2

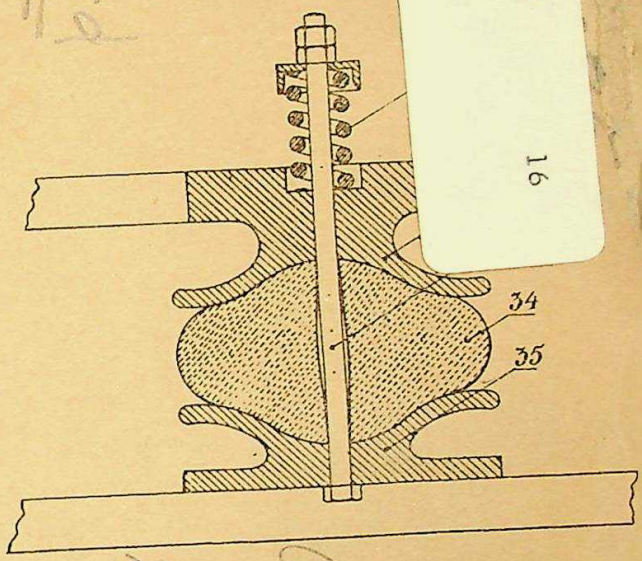

Fig.3

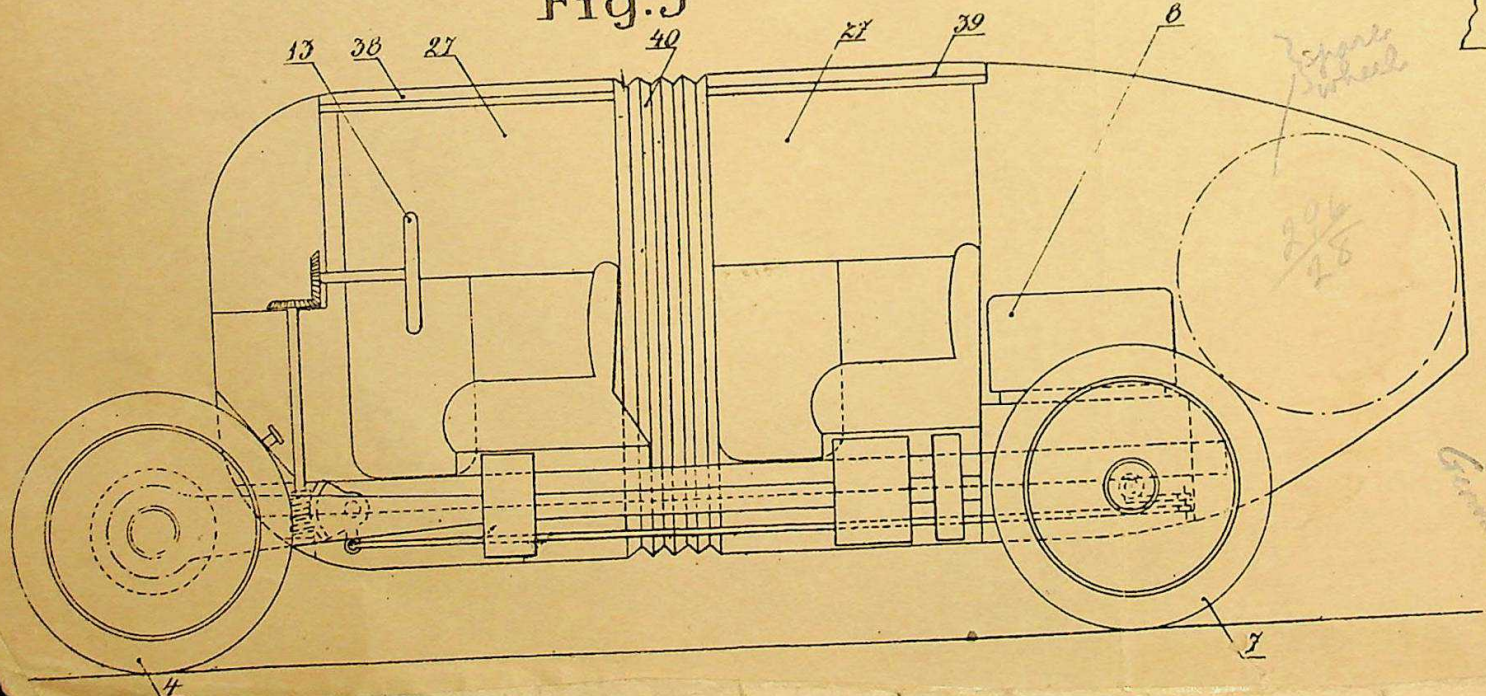

EXAMINER'S COPY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1re ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 566.503

X. — Transport sur routes.

4. — Automobilisme. N° 27.895

Automobile perfectionnée

M. Eugène-Louis VIARD résidant en France (Aube).

(Brevet principal pris le 19 mai 1923.)

Demandée le 26 juin 1923, à 15h 5m, à Paris.
Délivrée le 27 mai 1924. — Publié le 17 septembre 1924.

Il est à craindre que la carrosserie particulière décrite dans le brevet principal ne se déforme sous l'influence du gauchissement que le châssis qui la supporte, peut toujours prendre pour une raison ou pour une autre.

Afin de remédier à cet inconvénient la présente invention prévoit l'interposition entre le châssis et la dite carrosserie de joints souples tels que des masses de caoutchouc ou rotules réunissant ces deux organes sans cependant les relier rigidement.

Dans une variante, au contraire, les extrémités du châssis sont bien solidaires de la carrosserie, mais celle-ci est formée par deux pièces reliées par un soufflet destiné à absorber les déformations.

Dans les dessins, annexés, donnés à titre démonstratif, on a représenté deux réalisations de l'invention :

La fig. 1 est une vue en plan de celle comportant les joints souples.

La fig. 2 montre un de ces joints réunissant la carrosserie et le châssis.

La fig. 3 est une vue longitudinale d'une automobile dont la carrosserie est muni d'un soufflet.

Sur les fig. 1, 2 et 3, on retrouve en 1 et 2 les deux longerons constituant le châssis qui est appuyé à l'avant sur le pont 3 et à l'arrière sur l'essieu 5.

Le moteur est visible en 8 dans l'espace libre que présente à l'arrière la carrosserie, il est connecté aux roues avant motrices 4 par les moyens de transmission ordinaires.

Un volant 13 commande comme d'habitude les roues arrière 7 qui sont directrices ainsi que cela a été spécifié dans le brevet principal.

Dans la réalisation représentée fig. 1 et 2, la carrosserie repose par l'intermédiaire de cuvettes renversées 33 sur des masses de caoutchouc 34 qui sont elles-mêmes logées dans des cuvettes 35 solidaires du châssis.

Une tige 36 s'appuyant au moyen d'un ressort 37 sur la carrosserie traverse chacune de ces masses de caoutchouc qui sont au nombre de trois, deux en avant, une en arrière, dans l'exemple donné.

Dans la variante faisant l'objet de la fig. 3, la carrosserie conforme à l'invention n'est pas constituée en une seule pièce, mais comporte deux parties rigides 38 et 39 solidaires chacune d'une extrémité du châssis et réunies entre elles par un soufflet 40 ou par toute autre pièce souple métallique ou non, ce soufflet ou cette pièce constitue ainsi une fraction

de la longueur de la paroi du cylindre comprise entre les ouvertures 27.

On voit immédiatement les avantages présentés par l'une ou l'autre de ces deux constructions.

Lorsque sous l'effet d'une dénivellation ou de toute autre cause (dilatation, contraction, etc.), le châssis subit un gauchissement, la carrosserie qui n'est reliée à lui que par joints souples ou qui ne constitue pas un ensemble rigide, n'est pas influencée par les déformations qui se produisent.

Elle conserve ainsi donc ses qualités sans qu'on ait à craindre les jeux qui peuvent généralement prendre naissance aux différents points d'assemblage.

Des modifications de détail peuvent évidemment être apportées aux deux réalisations décrites sans qu'on sorte pour cela du cadre général de l'invention; c'est ainsi en particulier qu'on peut prévoir une automobile comportant une carrosserie munie d'un soufflet et montée sur le châssis par l'intermédiaire de joints souples.

RÉSUMÉ :

1° Une automobile perfectionnée conforme à celle du brevet principal et dans laquelle la carrosserie est montée sur le châssis par joints souples.

2° Une forme d'exécution dans laquelle la carrosserie repose par des cuvettes renversées sur des masses de caoutchouc logées dans des cuvettes solidaires du châssis; des tiges traversant ces masses et ces cuvettes pour s'appuyer par des ressorts sur la carrosserie.

3° Une variante dans laquelle la carrosserie est constituée en deux parties solidaires chacune d'une extrémité du châssis et reliées entre elles par un soufflet ou équivalent.

EUGÈNE-LOUIS VIARD.

Par procuration :

G. BOUJU.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention. Paris (15e).